

FINANCES

Tout savoir sur le budget de votre communauté d'agglomération

Le budget de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet est adopté en Conseil communautaire. Il fixe pour l'année à venir les recettes et les dépenses de la collectivité.

Un budget pour maintenir des services de qualité

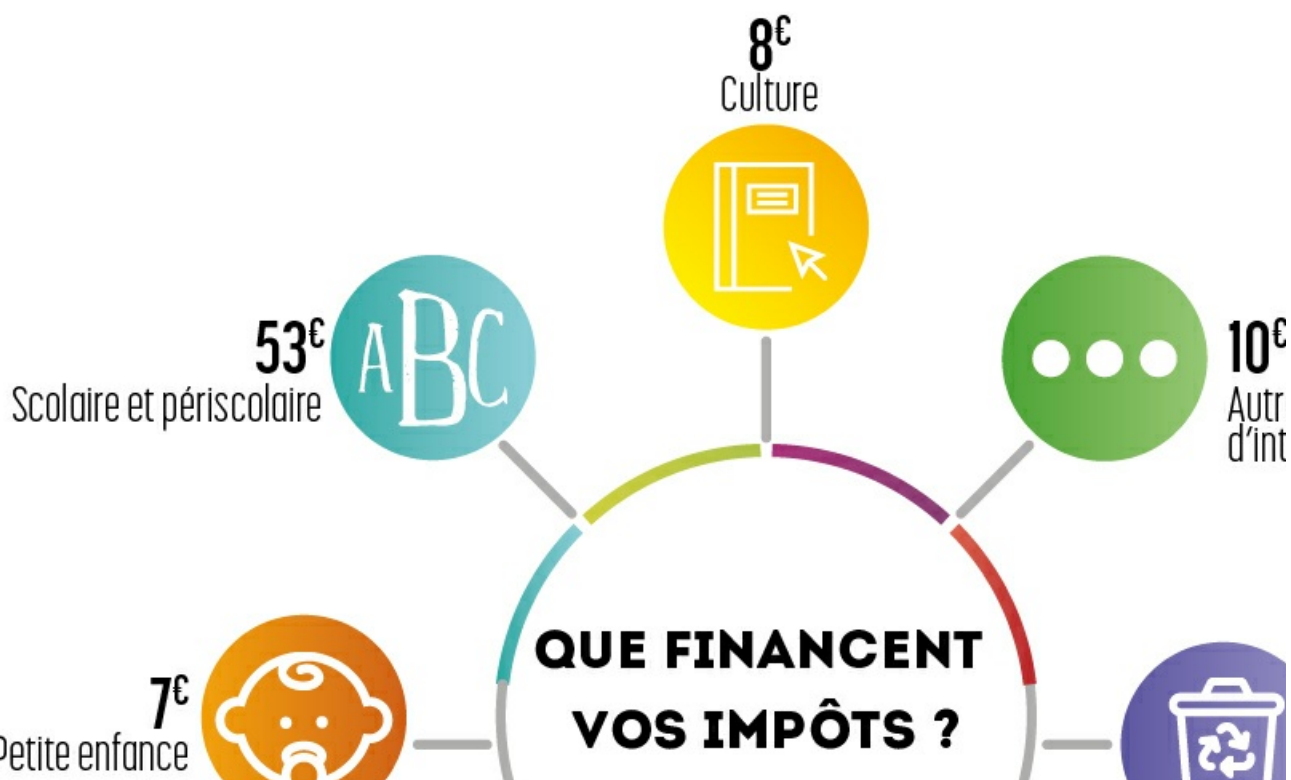
Sur un territoire où les revenus des ménages sont modestes et la demande de services est forte, le premier objectif de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est d'apporter des prestations de qualité en veillant à l'efficacité des dépenses. Il est également essentiel de maintenir les investissements en limitant le recours à l'emprunt et les charges de fonctionnement induites.

Politique d'achat, renégociation des emprunts, gestion du patrimoine et efficacité énergétique du patrimoine de la collectivité, économie de la construction : toutes les actions sont engagées pour répondre à cet objectif et ces impératifs.

Un équilibre complexe à trouver, notamment dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale que nous connaissons. En effet, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet doit allier continuité des services publics et baisse des ressources, tout en participant à la relance économique par l'investissement et le soutien aux acteurs économiques.

Zoom sur le budget 2020

Que financent vos impôts pour 100 € ?

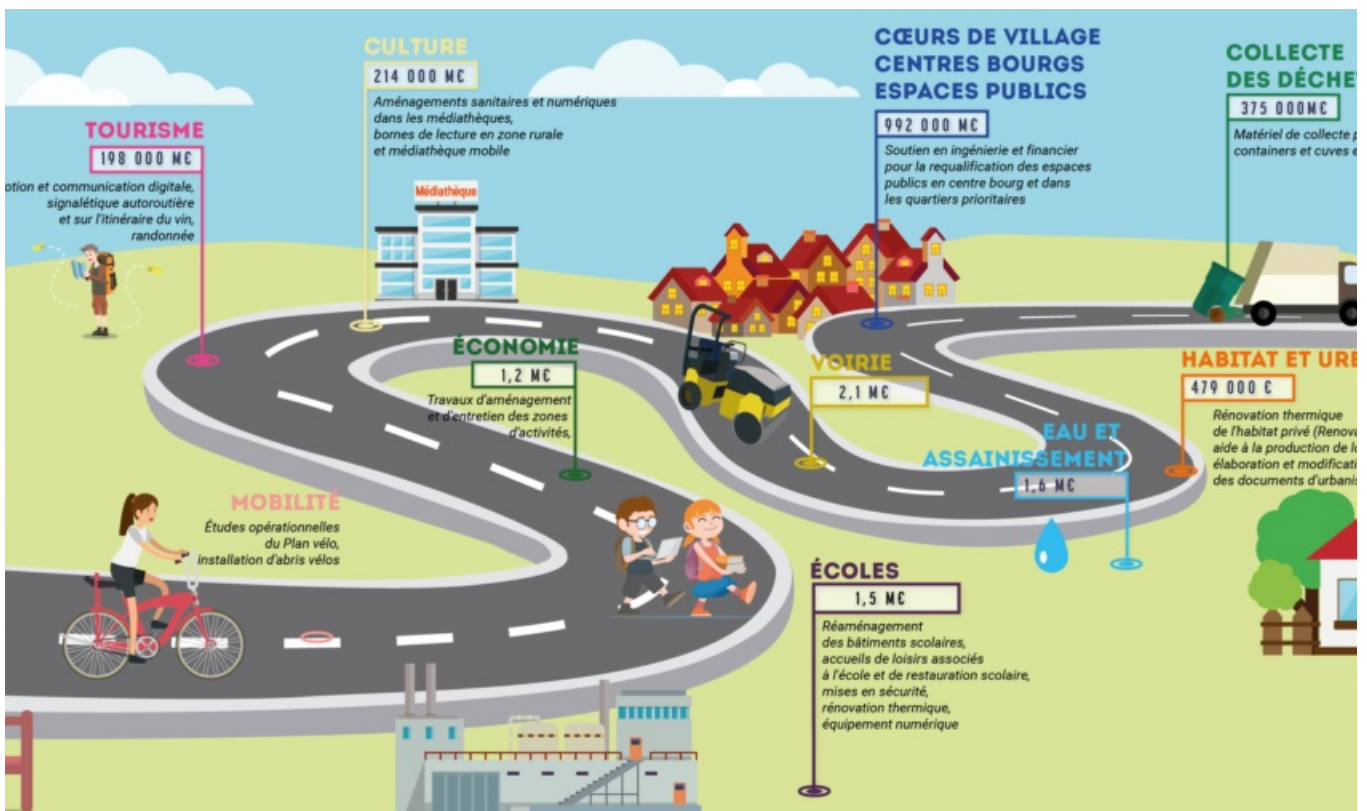




- 6€ dédiés à la culture
- 12€ dédiés à d'autres domaines d'intervention
- 5€ dédiés au cadre de vie (voirie, déchets)
- 7€ dédiés à la mise aux normes de sécurité
- 6€ dédiés à l'aménagement du territoire (mobilité, urbanisme, environnement, habitat, SIG)
- 5€ dédiés à l'économie, le tourisme et zones d'activités
- 7€ dédiés à la petite enfance
- 51€ dédiés au scolaire et périscolaire

Tous budgets confondus

- Investissement : 14,5 Millions d'euros
- Fonctionnement : 53 Millions d'euros



Budget primitif

- [Principal](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers REOM](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Scolaire](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
- [Note de synthèse](#)

Comptes administratifs

- [Principal](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers REOM](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Scolaire](#)
- [Tourisme](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
- [Note de présentation](#)

Rapport d'orientations budgétaires

|Le budget 2021

Retrouvez la totalité du budget 2021 de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet par catégories et téléchargez les documents qui vous intéressent :

Budget primitif

- [Principal](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers REOM](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Scolaire](#)
- [Tourisme](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
- [Note de synthèse](#)

Comptes administratifs

- [Principal](#)
- [Principal Dette Garantie](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers REOM](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Scolaire](#)

- [Scolaire](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
- [Note de présentation](#)

Fiscalité

- [Vote des taux de fiscalité 2021](#)
- [Vote des taux 2021 TEOM](#)

Rapport d'Orientation Budgétaire

|Le budget 2020

Retrouvez-le ci-dessous par catégories et téléchargez les documents qui vous intéressent :

Budget primitif

- [Principal](#)
- [Assainissement](#)
- [Eau](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers REOM](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Scolaire](#)
- [Tourisme](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
- [Note de synthèse](#)

Comptes administratifs

- [Principal](#)
- [Assainissement](#)
- [Cinéma](#)
- [Enfance](#)
- [Mobilité](#)
- [Déchets ménagers REOM](#)
- [Déchets ménagers TEOM](#)
- [Scolaire](#)
- [Service Public local](#)
- [Tourisme](#)
- [Voirie](#)
- [Zones d'activités](#)
-

Fiscalité

Rapport d'orientations budgétaires

*Vous souhaitez participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques sur votre territoire ? **Découvrez le Conseil de Développement.***



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC -
GRAULHET**

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du lundi au
vendredi
De 9h00-12h15 /
13h45-17h30